



CONFLITS AVEC MGEN : indemnités impayées

Par **papagena**, le **20/02/2015** à **14:56**

En conflit depuis des mois, avec MGEN, pour des indemnités impayées, j'ai fait appel auprès du médiateur MGEN (courrier recommandé avec accusé de réception), qui, dans un souci d'équité, a prononcé le paiement...mais la MGEN ne paie pas et cela depuis 2 mois... J'ai téléphoné au service Mgen (de manière évasive, la personne a dit que j'allais être réglée, dans les 10 jours...) cela fait près d'un mois que j'attends...que dois-je faire? Entamer une procédure judiciaire auprès du tribunal d'instance? Depuis la dernière lettre du médiateur, (2 mois) je ne reçois toujours rien de la Mgen...
Merci de votre réponse...
[smile33]

Par **miyako**, le **08/03/2015** à **10:15**

Bonjour,
Il faut envoyer une lettre de mise en demeure à payer sous 8 jours ,sous peine de saisir le référé du tribunal d'instance .
Vous envoyez deux lettres ,une recommandées AR et une lettre de suivie .Si 8 jours après le réception de la lettre de suivie,la mutuelle ne vous paye pas,,vous faites un référé devant le tribunal d'instance et demandez des dommages et intérêts C'est gratuit ,sans avocat et rapide.
A mon avis,ils vont vouspayer de suite .
Amicalement vôtre
suji KENZO